

Avis d'enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Demande d'autorisation de la SAS SABLIERES DE GUYENNE de renouveler et d'étendre une carrière de sables et graviers située sur le territoire de la commune de Fauillet (47400)

Il sera procédé à une enquête publique de **37 jours, du lundi 3 octobre au mardi 8 novembre 2022 à 12h00**, sur la demande présentée par Monsieur Bruno LABISSY, Président de la SAS SABLIERES DE GUYENNE, dont le siège social est situé 25, avenue de Larrieu – 31100 TOULOUSE, en vue d'être autorisé à renouveler et étendre une carrière de sables et graviers située aux lieux-dits « Anots », « Charbonneau », « Lalisses », « Lacornée », « Aux Mares » et « Grand Beaudris » sur le territoire de la commune de Fauillet (47400).

Cette enquête dont le rayon d'affichage est de 3 km, concerne les communes de Fauillet, Tonneins, Lagruère, Senestis, Le Mas d'Agenais, Fauguerolles, Gontaud de Nogaret, Taillebourg et Calonges.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies concernées pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

Fauillet	les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00
Tonneins	les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
Lagruère	le mercredi de 9h00 à 12h00 le vendredi de 14h00 à 17h30
Senestis	le mardi de 13h00 à 17h00 le vendredi de 13h00 à 16h00
Le Mas d'Agenais	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 fermée le mardi après-midi
Fauguerolles	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
Gontaud de Nogaret	du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 les lundi et mardi de 9h00 à 12h30
Taillebourg	le jeudi de 13h00 à 18h00
Calonges	les lundi et vendredi de 8h00 à 12h00 le mardi de 13h30 à 17h30

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête.

Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles seront consignées sur les registres des mairies concernées ou adressées, par écrit jusqu'au **mardi 8 novembre 2022 à 12h00** à l'attention du commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe la mention : « Ne pas ouvrir ») à la mairie de Fauillet à l'adresse suivante : 1, place du Puits - 47400 FAUILLET ou à l'adresse électronique de la mairie : mairie.fauillet@wanadoo.fr

Les messages reçus par voie électronique seront imprimés et annexés au registre.

Elles pourront également être reçues, au plus tard **le mardi 8 novembre 2022 à 12h00**, par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr

Monsieur René GAMBART, désigné en qualité de commissaire enquêteur, tiendra des permanences à la mairie de Fauillet aux jours et horaires suivants :

- le **lundi 3 octobre 2022 de 9h00 à 12h00**
- le **vendredi 14 octobre 2022 de 14h00 à 17h00**
- le **mercredi 19 octobre 2022 de 14h00 à 17h00**
- le **jeudi 27 octobre 2022 de 9h00 à 12h00**
- le **mardi 8 novembre 2022 de 9h00 à 12h00**

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur (port du masque obligatoire, stylo personnel...).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la préfecture de Lot-et-Garonne, aux mairies de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête ainsi que sur le site internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Agen, le **- 8 SEP. 2022**

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général



Florent FARGE